

ANNEXE-ECLAIRAGE 1

TABLEAU RECAPITULATIF DES VALEURS D'ECLAIREMENT DES INSTALLATIONS FOOTBALL

	E1 : Compétitions internationales FIFA / UEFA	E2 : Championnats professionnels de Ligue 1 et Ligue 2	E3 : Championnat National	E4 : CFA et CFA2 Recommandé pour la Division d'honneur	E5 : Autres compétitions nationales et compétitions de Ligues et Districts	EFoot à 11 : Autres compétitions de District
Eclairage moyen horizontal (EmH)						
Mise en service	2 300 lux	1 250 lux	400 lux	250 lux	150 lux	-
A maintenir	1 875 lux	1 000 lux	320 lux	200 lux	120 lux	100 lux
Facteur d'uniformité	≥ 0,7	≥ 0,7	≥ 0,7	≥ 0,7	≥ 0,7	≥ 0,4
Rapport Emini / Emaxi	≥ 0,5	≥ 0,5	≥ 0,5	≥ 0,5	≥ 0,4	-
Fréquence des contrôles	Tous les ans ou chaque fois que la compétition l'exige	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les 2 ans
Eclairage moyen vertical (EmV1 – EmV2 – EmV3 – EmV4)						
A maintenir	EmV1 : 1.500 lux EmV2 : 1.200 lux EmV3 et EmV4 : 1.000 lux	Ratio EmH / EmV compris entre 0,5 et 2	-	-	-	-
Facteur d'uniformité	≥ 0,6	≥ 0,6	-	-	-	-
Rapport Emini / Emaxi	≥ 0,4	≥ 0,4	-	-	-	-
Fréquence des contrôles	Tous les 5 ans ou chaque fois que la compétition l'exige	Tous les 5 ans	-	-	-	-

EV1 = caméra principale – EV2 = caméra opposée – EV3 et EV4 = caméras derrière les lignes de but.

Tous les niveaux sont des minima.

Dans tous les cas, le rapport entre l'éclairage de mise en service et de celui à maintenir sera toujours de 1,25 (valeurs mise en service / 1,25 = valeurs à maintenir).

Tout éclairage relevé en dessous des valeurs à maintenir sera classé en niveau inférieur.

Les ratios du niveau d'éclairage horizontal moyen et du niveau d'éclairage vertical moyen des EV1, EV2, EV3, EV4, seront toujours compris entre 0,5 et 2.